

Impact de l'exploitation pétrolière sur la santé des populations locales et de l'environnement à Moanda. Cas de la firme Perenco

Antoine Mingashanga Kwete



République Démocratique du Congo



Réseau Ressources Naturelles
(R.R.N)

Plate – Forme de Monitoring et de Gouvernance
Coordination nationale / Kinshasa
Programme « Mines et Hydrocarbures



Editorial

Auteur: Antoine MINGASHANGA Kwete Iyekan
Sous direction de: Jan Cappelle
Photos: Jan Cappelle
Mise en page: Anne Hullebroeck

Antwerp, juillet 2009

Antoine MINGASHANGA Kwete Iyekan, Assistant technique , Coordination nationale Réseau Ressources Naturelles (RRN), Plate – Forme de Monitoring et de Gouvernance, Coordination nationale, Kinshasa, Programme “ Mines et Hydrocarbures “

Photo de couverture: Puit de forage, Perenco à Moanda (Photo: IPIS, Février 2009)

Co-financé par:



Résumé

La protection de l'environnement et les droits de l'homme représentent des enjeux fondamentaux au cours des opérations pétrolières. A l'instar d'autres zones d'exploitation pétrolière au monde, le territoire de Moanda n'est pas à l'abri de ces phénomènes. Dans cette partie du pays dont la superficie totale est évaluée à 4.265km, la firme pétrolière française « Perenco » que les populations locales ont surnommée « Père ya Nko » y agit comme sur une terre conquise. En effet, Perenco est la seule entreprise qui ait la responsabilité concernant l'exploitation pétrolière à Moanda. Les autres entreprises pétrolières travaillent en sous-traitance de Perenco. Outre le nombre de puits de forage de pétrole qui n'est pas connu avec exactitude en offshore, près de 800 pourtant sont dénombrés en onshore.

La mission de la Coordination Nationale du R.R.N. et IPIS avec l'appui financier de 11.11.11 a eu la tâche de se rendre à Matadi, à Boma et à Moanda dans la province du Bas – Congo en vue de récolter les données sur les retombées de l'exploitation pétrolière sur la santé des populations locales et l'environnement. Pendant la mission, RRN et IPIS ont été témoins des cas des perturbations de l'environnement et au niveau de la population de Moanda. RRN et IPIS ont constaté les actes de Perenco qui dénotent une violation potentielle des conventions internationales ratifiées par la RDC, notamment le droit, pour une personne :

- de jouir du meilleur état de santé physique et mentale et d' une amélioration constante de ses conditions d'exercice;
- de jouir d' un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris le droit de se nourrir et de se loger décentement.

Ces actes causent une tension négative au niveau de la population de Moanda. Malheureusement Perenco ne nous a pas donné l'opportunité d'analyser indépendamment sa responsabilité vis – à vis desdits problèmes.

Contents

Introduction	5
Chapitre I: Presentation de Perenco Rep	7
1.1. Aperçu Général	7
1.2. Situation de Perenco concernant des exportations du pétrole brut	7
Chapitre II: Impact de l'Exploitation Pétrolière sur la Santé des Populations Locales et l'Environnement	9
2.1. Pathologies consultées à Moanda.	9
2.2. Autres risques potentiels liés à la santé	11
2.3 Estimations des risques potentiels liés à l'environnement	12
Chapitre III : Analyse de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et du Plan de Gestion Environnementale du Project (PGEP)	13
3.1. Législation concernant l'exploitation du pétrole	13
3.2. Les violations potentielles par Perenco	14

Introduction

1. Durée de l'enquête

La mission de la Coordination Nationale du R.R.N. et IPIS avec l'appui financier de 11.11.11 a eu la tâche de se rendre à Matadi, à Boma et à Moanda dans la province du Bas – Congo en vue de récolter les données sur les retombées de l'exploitation pétrolière sur la santé des populations locales et l'environnement. La présente recherche y a mis deux semaines entières, soit du 16 au 28 Février 2009.

2. Contexte et Justification

La protection de l'environnement et les droits de l'homme représentent des enjeux fondamentaux au cours des opérations pétrolières. Par exemple, pendant l'extraction, les hydrocarbures sont brûlés et décantés pour produire de l'énergie. Cela se remarque visiblement dans les puits de pétrole d'où jaillit un géant feu entretenu nuit et jour par une géante cheminée visible à des kilomètres à la ronde.¹ Au cours de cette opération, des milliers de polluants et autres gaz nocifs sont rejetés dans l'atmosphère et s'incrustent dans la stratosphère.² Il s'agit notamment du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone et d'azote, du soufre, du fluor, du plomb, etc. Ces éléments causent un grand tort à l'atmosphère par le fait qu'ils réduisent la couche d'ozone qui protège la terre contre les rayons ultraviolets du soleil et contribuent au phénomène planétaire du réchauffement climatique avec le gaz à effet de serre.³

A l'instar d'autres zones d'exploitation pétrolière au monde, le territoire de Moanda n'est pas à l'abri de ces phénomènes. Dans cette partie du pays dont la superficie totale est évaluée à 4.265km⁴, la firme pétrolière française « Perenco » que les populations locales ont surnommée « Père ya Nko » (c'est – à – dire un père canailleur) y agit comme sur une terre conquise. En effet, Perenco est la seule entreprise qui ait la responsabilité concernant l'exploitation pétrolière à Moanda. Les autres entreprises pétrolières travaillent en sous-traitance de Perenco.⁵ Outre le nombre de puits de forage de pétrole qui n'est pas connu avec exactitude en offshore⁶, près de 800⁷ pourtant sont dénombrés en onshore.

3. Objectifs

En vue de contribuer à la protection de la santé publique et de l'environnement à Moanda, dans ce rapport, nous analysons les questions suivantes :

- Le taux réel des contaminations des populations humaines vis – à – vis des maladies des yeux à Moanda.
- Les problèmes de santé publique et d'environnement que cette situation peut susciter en cas de manque de suivi des émissions des fumées à l'atmosphère par la firme pétrolière Perenco.

4. Méthodologie de recherche

Pour mener à bien la recherche et obtenir un consensus régional sur les résultats de la mission, l'approche participative a été privilégiée sur terrain (Moanda – Boma – Matadi).

Dans cette optique, avant l'activité de terrain proprement dite, des contacts préliminaires étaient chaque fois pris avec les principaux acteurs intra – régionaux : notables, chefs de terre, membres de l'administration publique, représentants des organisations communautaires de base, des églises, des institutions universitaires et de recherche, et presse.

Le bien fondé de l'étude leur était chaque fois expliqué. Avec eux, des réunions préliminaires étaient organisées pour identifier les problèmes de santé publique et d'environnement que posait l'exploitation pétrolière par Perenco à Moanda.

Le brainstorming en tant que technique orale et groupale, s'apparentant ipso facto aux palabres africaines, a été privilégié.

¹ BABI kundu et BAKULU di Mapianda Jacques.- le pétrole de Moanda au Bas-congo : qui en bénéficie ?, Johannesburg : SARW, 2008, pages 26.

² Ibidem.

³ Ibidem.

⁴ Ministère du Plan, Monographie de la Province du Bas-Congo, DSRP, 2005, page 14.

⁵ www.perenco.com, Octobre 2008.

⁶ RRN et IPIS ont demandé à Perenco de nous fournir des données de base, mais Perenco a refusé de communiquer. Interview RRN, IPIS avec Perenco Moanda, 19/02/2009; Lettre de RRN, IPIS à Perenco, 11/03/2009 ; Lettre d'IPIS à Perenco France, 22/03/09 ; lettre d'IPIS à Perenco Royaume-Uni, 24/04/2009.

⁷ BABI kundu et BAKULU di Mapianda Jacques.- le pétrole de Moanda au Bas-congo : qui en bénéficie ?, Johannesburg : SARW, 2008, 26 et 49.

En mains, nous détenions un guide des discussions pour soutenir nos entretiens. Les questions posées n'étaient pas figées sur papier. Elles étaient chaque fois sujettes à révision pour identifier les aspects à approfondir. La plupart d'entre elles étaient constituées des questions ouvertes : Qui ?, Quoi ?, Quand ?, Pourquoi ? Où ?, comment ?, Avec quel effet ?, Certaines réponses servaient de point de départ à d'autres questions.

Une autre approche qui a été privilégiée était l'observation directe, illustrée par des photos.

5. Délimitation du Sujet

La présente recherche est une étude de cas qui porte sur l'impact des activités pétrolières de Perenco sur la santé publique et sur l'environnement à Moanda. Elle va de 2003 à 2008. Car cette firme travaille en Onshore depuis 2003 et en Offshore, depuis 2004, avec près de 800 puits de pétrole en onshore.⁸ De la sorte, il est possible de voir pendant 6 ans, l'évolution des pathologies oculaires consultées ainsi que les dégâts causés à l'environnement .

6. Plan de Travail

La présente recherche s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre présente la firme pétrolière Perenco : un bref aperçu historique, les statistiques de ses exportations, son Etude d'Impact Environnemental (EIE) et son Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP).

Le deuxième chapitre est consacré à l'impact de l'exploitation pétrolière par Perenco sur la santé des populations locales et l'environnement à Moanda.

Le troisième chapitre s'est attelé à analyser l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et le Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP).

⁸ Ibidem, page 27.

Chapitre I: Présentation de Perenco Rep

1.1. Aperçu Général

Le Groupe Perenco à Moanda est présent à travers trois sociétés⁹ :

- Perenco – Rep (Onshore),
- LIREX (Onshore) en partenariat avec COHYDRO
- MIOC (Offshore) en partenariat avec TEIKOKU et ODS.

Il exploite quatre concessions dont deux en Offshore et deux en Onshore, s'étendant sur 1500 Km² le long de la bande côtière.¹⁰ En 2003, Perenco a lancé une vaste campagne de forage en Onshore qui continue jusqu'à ce jour à raison d'environ 30 puits / an.¹¹ Depuis l'acquisition du Permis en Offshore en juillet 2004, Perenco a maintenu le niveau de sa production journalière à 25.000 barils, soit 15.000 en Offshore et 10.000 en Onshore.¹² Perenco signale près de 260 puits producteurs répartis entre l'Onshore et l'Offshore alors que les enquêtes de terrain dénombrent près de 800 puits en onshore.¹³

Perenco – Rep est juridiquement une firme française créée et dirigée par le français Hubert Perrodo. Son siège administratif est basé à Paris, le siège technique à Londres.¹⁴ La filiale de Perenco, en République Démocratique du Congo (RDC), a été installée en 2000 à Moanda. Toutefois, cette multinationale opère également dans beaucoup d'autres pays comme au Congo – Brazza, au Gabon, au Cameroun, en Egypte, en Tunisie, en Colombie, Guatemala, Ecuador, Turquie, Venezuela, Pérou, etc. ...¹⁵ Son contrat avec l'Etat Congolais (RDC) repose sur un Permis d'exploitation et de production courant jusqu'en 2030.¹⁶

1.2. Situation de Perenco concernant des exportations du pétrole brut

Faute des données à la production, nous nous sommes limités à exploiter les statistiques liées à l'exportation du pétrole brut contrôlée par l'OCC.

Les exportations du pétrole brut contrôlées par l'OCC de 2003 à 2007 se présentent comme suit¹⁷ :

Tableau 1: Les Exportateurs du pétrole brut (volume en kg, valeur nette), 2003 - 2007

	Volume en Kg	Valeur FOB en dollar
2003	1.263.688.620	228.346.916
2004	1.786.146.695	483.703.878
2005	1.266.429.000	452.237.856
2006	1.259.710.695	537.553.542
2007	1.206.246.019	609.210.988

Le taux des exportations en 2004 a connu un accroissement évalué à 41,3 % par rapport à 2003.¹⁸ Le taux des exportations en 2005 a connu une baisse évaluée à 29 % par rapport à 2004. Le taux des exportations en 2006 a connu une légère baisse évaluée à 0,5 % par rapport à 2005. Le taux des exportations en 2007 a connu une baisse évaluée à 4,2 % par rapport à 2006.

Le volume des exportations 2003-2004 a connu un accroissement évalué à 111,8 % comparativement à 2004. Le volume des exportations 2004-2005 a une baisse évaluée à 6,5 % comparativement à 2005. Le volume des exportations 2005-2006 a connu un accroissement évalué à 18,8 % comparativement à 2006. Le volume des exportations de 2007 a connu un accroissement évalué à 13,3 % comparativement à 2006.

⁹ www.perenco.com, Octobre 2008.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Ibidem.

¹² Ibidem.

¹³ Ibidem.

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Ibidem.

¹⁶ Ibidem.

¹⁷ Rapport des exportations du pétrole brut par l'OCC, 2008.

¹⁸ Différence de pourcentage (Valeur année n+1 par rapport à Valeur année n) = 100 * [(Valeur année (n+1)/ Valeur année (n)) / Valeur année (n)].

Tableau 2 : Les Exportateurs du pétrole brut (valeur nette : Baril), 2006

EXPORTATEURS	VOLUME (BARIL)	VALEUR FOB (USD)
PERENCO	4.257.054	238.218.828
MIOC	2.484.587	155.761.420
TEIKOKU	1.690.613	106.013.468
ODS	698.405	37.559.826
TOTAL	9.130.659	537.553.542

Tableau 3 : Les Exportateurs du pétrole brut (valeur nette : Baril) 2007

EXPORTATEURS	VOLUME (BARIL)	VALEUR FOB (USD)
MIOC	2.500.088	168.798.040
PERENCO REP	2.110.695	161.668.525
TEIKOKU	1.738.192	117.240.358
PERENCO/LIREX	1.401.559	96.762.632
ODS	1.054.164	74.741.433
TOTAL	8.804.699	609.210.988

Chapitre II: Impact de l'Exploitation Pétrolière sur la Santé des Populations Locales et l'Environnement

On assiste actuellement à Moanda à une recrudescence des maladies des yeux. Conséquemment, RRN et IPIS ont pris l'initiative de chercher les auteurs de cette situation. Plusieurs rapports des ONG locales critiquent Perenco comme le seul responsable de cette situation.¹⁹ Les deux ONG ont consulté les documents et rapports pertinents des ONG et administrations locales ainsi que Perenco en vue d'analyser les accusations. Malheureusement, la démarche faite par RRN et IPIS auprès de Perenco pour obtenir

les données de base, par exemple l'Etude d'Impact Environnemental (E.I.E) et le plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP) n'avait pas abouti. Perenco avait refusé de communiquer.²⁰ Aussi les deux ONGs étaient-elles forcées de chercher d'autres données et statistiques objectives.

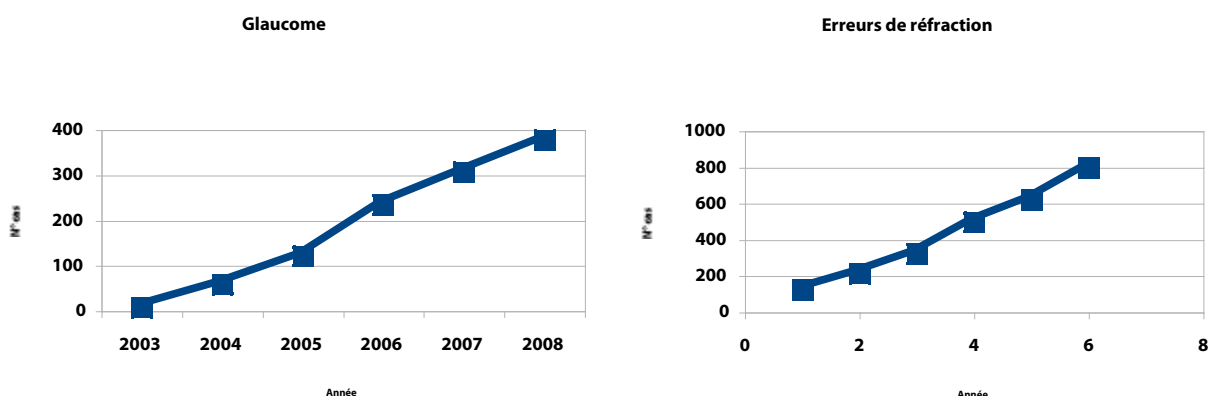
2.1. Pathologies consultées à Moanda.

Les statistiques qui suivent proviennent de la polyclinique PROLHAVIC de Moanda.

Tableau n°4 : Pathologies consultées à Moanda.21

N°	Pathologies consultées	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1	Cataracte	14	173	222	298	327	439
2	Glaucome	09	59	122	234	307	377
3	Erreurs de réfraction	123	217	325	497	623	799
4	Traumatisme	03	83	102	52	170	84
5	Tumeurs conjonctivales	0	06	11	08	12	421
6	Autres cas (pas spécifiés)	126	235	339	452	633	1980
Total de cas vus		275	773	1121	1541	2072	4100

Graphi.1 Evolution graphique de ces cas pathologiques de la clinique ophtalmologique de Moanda (PROLHAVIC)



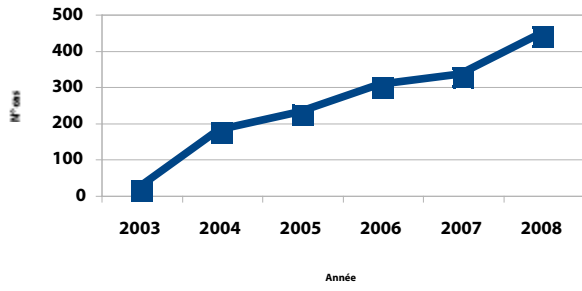
¹⁹ MUANDA Jean-Marie, Atelier de formation sur la démocratie, l'environnement et le développement durable: pour une exploitation pétrolière et minière responsable dans le territoire de Moanda, rapport de l'ADEV, Boma, Juillet 2008, inédit.

BABI kundu et BAKULU di Mapianda Jacques.- le pétrole de Moanda au Bas-congo : qui en bénéficie ?, Johannesburg : SARW, 2008.

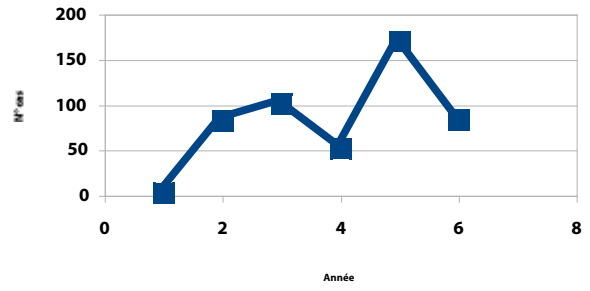
²⁰ Interview RRN, IPIS avec Perenco MOanda, 19/02/2009; Lettre de RRN, IPIS à Perenco, 11/03/2009 ; Lettre d'IPIS à Perenco France, 22/03/09 ; lettre d'IPIS à Perenco Royaume-Uni, 24/04/2009.

²¹ Clinique Ophtalmologique de Moanda, PROLHAVIC, 2009, Document de travail.

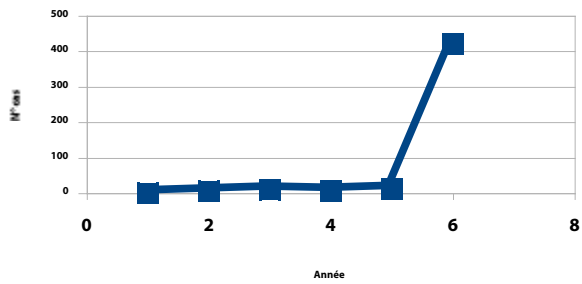
Cataracte



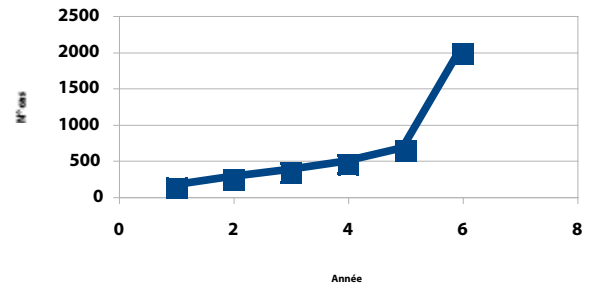
Traumatisme



Tumeurs conjonctivales



Autres cas



Comme le montrent le tableau n° 4 et les graphiques ci-dessus, il y a une augmentation pour la Cataracte ; pour le Glaucome ; pour les Erreurs de réfraction ; pour le Traumatisme ; pour les Tumeurs conjonctivales ; et pour les autres cas non spécifiés.

2.2. Autres risques potentiels liés à la santé

Les hydrocarbures polyaromatiques sont des hydrocarbures formés d'une juxtaposition de multiples molécules de benzène. Ils sont parmi les composés ayant un impact sérieux sur la santé humaine, causant des troubles allant de l'irritation cutanée jusqu'au cancer et aux défauts congénitaux et de développement cellulaire. Etant donné leur potentiel cancérigène, l'agence de protection environnementale des USA (EPA) insiste sur leur absence totale de l'environnement.²² Dans le cas contraire, elle signale qu'une concentration de 1 PPM (une part par million) suffit à exposer la population au cancer.²³ Le personnel travaillant dans les installations pétrolières mange du poisson contaminé et est, d'une manière ou d'une autre, en contact avec ces composés. Ce qui les rend donc hautement susceptibles de développer un cancer.²⁴

Les composés aromatiques organiques les plus connus dans le pétrole sont le benzène et ses dérivées : le toluène et le xylène. Ces composés sont extrêmement dangereux.²⁵ Une exposition prolongée au benzène peut causer des troubles de la peau du système nerveux et de la moelle osseuse (avec des risques d'apparition d'anémies ou d'autres désordres comme la leucémie).²⁶ Le benzène peut également traverser le placenta et y affecter le développement du fœtus.²⁷

Les métaux lourds représentent un autre danger pour la santé mais ne sont pas toujours pris en compte lors des études d'impact. Les métaux lourds présents dans le pétrole brut sont :²⁸

- **Le Cadmium** : rapidement absorbé par les plantes, ce métal présente un risque réel pour la santé humaine et animale. Ses effets peuvent aller depuis l'apparition de nausées, indigestions et douleurs abdominales jusqu'à un empoisonnement aigu. Les effets d'une exposition prolongée provoquent des troubles chroniques aux reins et aux poumons. Dans les régions fortement exposées au cadmium, la population peut souffrir d'une élimination anormale des protéines et des sucres dans l'urine, d'un mauvais fonctionnement des reins et d'hypertension.
- **L'arsenic** : il induit des changements dans le système des enzymes cellulaires ainsi que des perturbations de la production d'énergie. Une exposition aiguë peut provoquer de la fièvre, l'anorexie et de l'arythmie. Une exposition de longue durée peut causer des lésions du foie et de la peau.
- **Le plomb** : est toxique pour la majorité des espèces vivantes étant donné son effet sur le système nerveux central. De fortes teneurs en plomb produisent des troubles de motricité et de concentration chez les enfants et peuvent endommager partiellement le système nerveux central. L'exposition au plomb peut aussi causer des troubles des systèmes digestifs et reproducteurs, les effets cancérigènes.
- **Le mercure** : il pénètre facilement dans la chaîne alimentaire, provoque divers troubles du système nerveux humain dont la dégénération et la mort des neurones. D'autres symptômes incluent des tremblements et des pertes de contrôle des extrémités. De hautes concentrations de mercure peuvent entraîner la perte de la vue, de l'ouïe, la paralysie et le coma.

D'autres métaux liés à l'activité pétrolière sont l'antimoine, le baryum, le cobalt, le cuivre, le manganèse, le molybdène, le sélénium, l'argent, le thallium, le titane, l'étain et le vanadium qui, tous, peuvent avoir un impact sérieux sur la santé humaine.²⁹

Les effets, sur l'environnement, de la pollution chimique par des métaux lourds sont les suivants .

Les populations sensibles peuvent disparaître et être remplacées par des espèces tolérantes . Les relations interspécifiques peuvent changer. Il peut y avoir altération des cycles vitaux de la nutrition. Ces changements peuvent avoir des effets à long terme sur la composition et le fonctionnement des écosystèmes. Les métaux lourds ont la capacité d'être « bio accumulés » dans les êtres vivants et entrer dans les chaînes trophiques.³⁰

Dans les zones d'exploitation pétrolière, deux principaux types de maladies coexistent : ceux produits par la pollution chimique et ceux provoqués par la contamination organique. Les maladies telles que l'asthme, la leucémie, le cancer, les troubles de la vue et de la peau sont liées à la présence de pollution chimique dans l'air ou dans l'eau.³¹

²² MUANDA Jean-Marie, ibidem

²³ Ibidem.

²⁴ Ibidem.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Ibidem.

²⁸ Ibidem.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

³¹ Ibidem.

2.3 Estimations des risques potentiels liés à l'environnement

2.3.1. Modalités de contamination

A Moanda, on assiste ces jours au dessèchement de certaines plantes dont les fruits ont fait jadis l'objet d'un grand commerce. C'est le cas notamment de l'acajou, de l'anacardier, etc. Une des causes potentielles serait la pollution potentielle de l'atmosphère.

Toute substance qui contamine le milieu naturel peut être incorporée par les êtres vivants, grâce aux multiples processus métaboliques. Elle va de la sorte pénétrer dans les réseaux trophiques des écosystèmes, s'intégrer au cycle de la matière dans les biocénoses et exercer une action néfaste sur d'innombrables espèces végétales et animales. Des recherches



L'arbre d'acajou qui produisait des fruits, objets d'un grand commerce à Moanda, est aujourd'hui en dessèchement visible. (Photo: IPIS).

nombreuses ont montré d'une part que les êtres vivants facilitent la disposition des substances toxiques, accroissant ainsi l'étendue des zones contaminées et d'autres parts, qu'ils concentrent ces dernières dans leurs organismes.³²

Ainsi, un poisson migrateur qui s'est contaminé avec un dérivé mercuriel dans une zone littorale pourra être la proie d'une autre espèce quand il sera parvenu dans les régions pélagiques les plus éloignées des côtes.³³

2.3.2. L'existence de concentrateurs biologiques

Les organismes effectuent une dispersion active de nombreux polluants et la plupart d'entre eux peuvent les concentrer dans leurs tissus. Ce qui accroît le risque toxicologique. Il existe même dans la nature un ensemble d'espèces animales et végétales qui se comportent en véritables concentrateurs biologiques. Ainsi, l'aptitude des fucus et des laminaires à concentrer l'iode présent dans l'eau de mer est connue de longue date, etc.

³² MBUYI, Notes du cours des pollutions, troisième cycle, Faculté des Sciences, Université de Kinshasa, 1999-2000, inédit.

³³ Ibidem.

Chapitre III : Analyse de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et du Plan de Gestion Environnementale du Project (PGEP)

Comme déjà expliqué plus haut, la mission du R.R.N. et IPIS n'a pas pu obtenir, au bureau de Perenco, l'Etude d'Impact Environnemental (E.I.E) et le plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP). Les documents recherchés devraient comporter les cahiers des charges des actions à caractère social pour le développement durable des populations riveraines, le programme de leurs réalisations et celui de la réhabilitation.

3.1. Législation concernant l'exploitation du pétrole

3.1.1. Les droits de l'homme

La loi de 1969 sur les hydrocarbures ne prévoyait pas les éléments fondamentaux pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement et la population. Néanmoins, ce fait ne dispense pas les entreprises pétrolières à prendre des mesures en vue de protéger l'environnement et les droits de l'homme. La République démocratique du Congo a ratifié formellement plusieurs conventions sur les droits de l'homme, lesquelles comprennent les obligations des entreprises.

Tableau 5: Les principaux traités internationaux pertinents³⁴

Les principaux traités internationaux pertinents*	Sigle	Date	Ratification/ accession de la RDC
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	ICERD	21 déc 1965	21 avril 1976 (accession)
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	ICCPR	16 déc 1966	1 novembre 1976 (accession)
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	ICESCR	16 déc 1966	1 novembre 1976 (accession)

* <http://www2.ohchr.org/french/law/index.htm#core>.

La RDC devra prendre des mesures qui seront nécessaires pour rendre effectives les dispositions desdites conventions.³⁵ Plusieurs de ces conventions comportent directement des dispositions dans le contexte des activités des entreprises. La RDC peut ainsi exploiter les dispositions de ces conventions internationales pour les inclure « mutatis mutandis » dans la législation nationale.³⁶

La législation internationale sur les droits de l'homme stipule que les gouvernements sont tenus d'agir d'une certaine manière ou de renoncer à certains actes afin de promouvoir et protéger les droits et les libertés fondamentales de certaines personnes ou groupes.³⁷ Une entreprise a, sans doute, l'obligation de respecter la législation congolaise. Elle a, en outre, l'obligation morale de ne pas empêcher la réalisation des devoirs internationaux de la RDC.³⁸

3.1.2. L'environnement

La République démocratique du Congo adhère à plusieurs textes internationaux relatifs à la conservation des milieux d'importance et des espèces sauvages³⁹:

³⁴ JAN CAPPELLE, Les devoirs de la République démocratique du Congo dans le contexte des activités des entreprises, IPIS, Février 2009.

³⁵ Jan Cappelletti, Les devoirs de la République démocratique du Congo dans le contexte des activités des entreprises, IPIS, Février 2009.

³⁶ Ibidem.

³⁷ Ibidem.

³⁸ Ibidem.

³⁹ Ibidem.

Tableau 6 : Les textes internationaux pertinents relatifs à la conservation des milieux d'importance et des espèces sauvages

Les textes internationaux relatifs à la conservation des milieux d'importance et des espèces sauvages	Ratification par la RDC
La convention sur la diversité biologique	03/12/1994 (ratification)
La convention relative aux zones humides d'importance internationale	18/05/1996 (ratification)
La convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1/09/1990 (ratification)
L'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (à exclusion de l'article 4§3 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage)	Entré en vigueur: 1/11/1999
Mémorandum d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des tortues marines de la cote atlantique d'Afrique (à exclusion de l'article 4§3 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage)	Entré en vigueur: 01/07/1999

La Convention sur la diversité biologique comporte des dispositions dans le contexte des activités des entreprises.⁴⁰ Il n'y a pas de références aux autres textes à l'égard des devoirs d'un État adhérent dans le contexte des activités des entreprises.⁴¹ Néanmoins, ce fait ne dispense pas un État adhérent de prendre des mesures législatives ou administratives. Chacun des textes fournit des devoirs incombant aux États dans la conservation des milieux d'importance et des espèces sauvages.⁴² Par corollaire, un État adhérent fera prendre des mesures en vue d'éviter des activités nuisibles des entreprises.⁴³ Une entreprise a, sans doute, l'obligation de respecter la législation congolaise.⁴⁴ Elle a, en outre, l'obligation morale de ne pas empêcher la réalisation des devoirs internationaux d'un État.⁴⁵

3.2. Les violations potentielles par Perenco

RRN et IPIS ont été témoins des actes de Perenco qui dénotent une violation potentielle des conventions internationales ratifiées par la RDC concernant la protection des droits de l'homme et l'environnement, notamment le droit, pour une personne:

- de jouir du meilleur état de santé physique et mentale ainsi que d'une amélioration constante de ses conditions d'exercice parce que l'Etat accepte que Perenco construise des puits de forage près des écoles, des maisons, des champs des paysans etc.



Une école secondaire (ITCOM) à Moanda construite par le groupe PERENCO pour ainsi dire en compensation d'un puits de forage de pétrole placé dans la cour de l'école. (Photo: IPIS, février 2009)

⁴⁰ Ibidem

⁴¹ Ibidem.

⁴² Ibidem.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Ibidem.

⁴⁵ Ibidem.

- de jouir d'un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris le droit de se nourrir parce que l'Etat accepte que Perenco construise des puits de forage près des champs des paysans. Ces actes causent des érosions et le dessèchement des terres qui affectent la productivité agricole.



Photo: IPIS, février 2009

- de jouir d'un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille ainsi que le droit de se loger décemment parce que l'Etat accepte que Perenco détruise des maisons et délocalise les populations.



Photo: IPIS, février 2009

Conclusion

RRN et IPIS ont été témoins des cas des perturbations de l'environnement et au niveau de la population de Moanda. Nous avons constaté:

- l'augmentation des maladies des yeux;
- le dessèchement de certains arbres.

Ces problèmes peuvent être causés par les activités du secteur pétrolier à Moanda. RRN et IPIS regrettent de constater que Perenco a refusé de communiquer avec nous. Perenco ne nous a pas donné l'opportunité d'analyser indépendamment ses études d'impact environnemental et son plan de gestion environnementale. Conséquemment, nous n'avons pas eu d'éléments objectifs pour confirmer ou infirmer sa responsabilité vis – à vis de ces impacts négatifs précités.

RRN et IPIS ont constaté les actes de Perenco qui dénotent une violation potentielle des conventions internationales ratifiées par la RDC, notamment le droit, pour une personne :

- de jouir du meilleur état de santé physique et mentale et d' une amélioration constante de ses conditions d'exercice;
- de jouir d' un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris le droit de se nourrir et de se loger décentement.

Ces actes causent une tension négative au niveau de la population de Moanda. Comme dit plus haut, Perenco ne nous a pas donné l'opportunité d'analyser indépendamment sa responsabilité vis – à vis desdits problèmes.

RECOMMANDATIONS

Nous demandons:

A. A L'ETAT CONGOLAIS

- respecter et promouvoir les conventions internationales ratifiées par la RDC concernant les droits de l'homme et la protection de l'environnement;
- Protéger les droits de l'homme contre les actes de violation dans l'exploitation des ressources naturelles;
- Que la gestion du pétrole devienne une gestion participative effective entre les entreprises pétrolières, l'Etat Congolais et les communautés locales;
- Mettre en œuvre et publier les audits indépendants sur les activités des entreprises pétrolières.

B. AU SECTEUR PETROLIER

- obéir à la loi congolaise, y compris les conventions internationales;
- susciter la mise en place des mécanismes de collaboration pour minimiser des tensions négatives dans la population locale;
- communiquer avec la société civile, publier les études d'impact environnemental et le plan de la gestion environnementale;
- contribuer à la préservation du parc marin des mangroves et du milieu marin et au développement de la communauté locale.